

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 30 Juin (30/06/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 juin, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,  
M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET,  
**Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,  
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), **Conseillers Municipaux**.

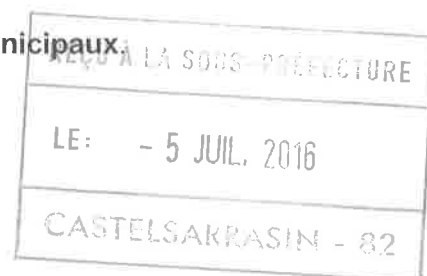
ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Robert GOZZO est nommé secrétaire de séance.



32 – 30 Juin 2016

**RENOVATION DES ESPACES PUBLICS RUE DE L'INONDATION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSIPL (FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL) – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Mme HEMERY.

**VU** la délibération du 27 juin 2015, portant sur l'approbation de l'avant-projet de la rénovation des espaces publics rue de l'Inondation de 1930 et la sollicitation des partenaires financiers,

**VU** la délibération du 17 septembre 2015, portant sur l'adoption du plan de financement prévisionnel et l'autorisation à signer les marchés d'exécution,

VU le rapport de Monsieur le Maire :

- informant de l'attribution par l'Etat d'une subvention de 95 418 € au titre de la DETR 2015 (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la possibilité de demander une aide financière complémentaire au titre du FSIPL (fonds de soutien à l'investissement public local), le projet répondant aux thématiques prioritaires que sont le développement d'infrastructures en faveur des personnes à mobilité réduite, la création de voies d'accès douces (piétons, cyclistes) et le développement économique par la création de cette liaison stratégique reliant les berges du Tarn au périmètre abbatial en desservant la rue principale commerçante,
- demandant l'autorisation pour solliciter cette aide financière complémentaire sur la base du coût prévisionnel d'opération ajusté à 1 032 183,00 € HT,
- demandant l'approbation du nouveau plan de financement prévisionnel,

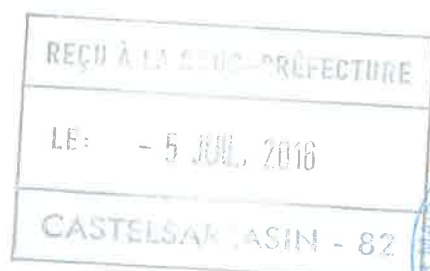
**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter une aide financière complémentaire de l'Etat au titre du FSIPL (fonds de soutien à l'investissement public local),
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

<i>Partenaires</i>	<i>Montants</i>
Etat DETR 2015 ( <i>attribuée</i> )	95 418,00 €
Etat FSIPL	580 328,00 €
Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	75 000,00 €
Département de Tarn et Garonne	75 000,00 €
Commune	206 437,00 €
Total HT	1 032 183,00 €

Pour copie conforme  
Moissac le 04 juillet 2016

Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :